



LE DISPOSITIF AHLM DU CHRS LA SABLIÈRE DÉPEND DE L'AREAMS, ASSOCIATION RESSOURCES POUR L'ACCOMPAGNEMENT MÉDICOSOCIAL ET SOCIAL.

L'ÉTABLISSEMENT EST FINANCÉ PAR LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITÉS (DDETS)

CHRS DISPOSITIF AHLM

| AVEC QUI ?



L'équipe est composée de :

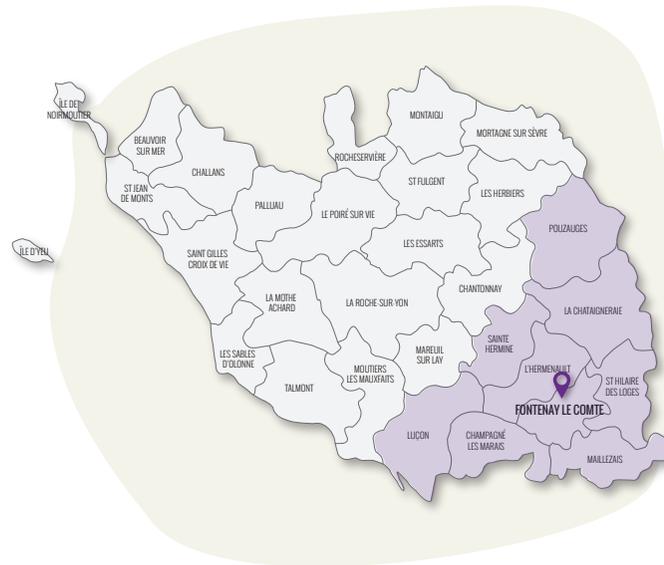
- > Un directeur,
- > Un chef de service,
- > Des travailleurs sociaux,
- > Du personnel administratif (secrétaire, comptable),

L'équipe travaille avec l'ensemble des acteurs sociaux, médicaux, culturels (...) intervenant auprès de la personne. Ce travail de coordination permet également d'actionner l'ensemble des dispositifs de droit commun dont la personne pourrait avoir besoin.

Le dispositif AHLM du CHRS siège dans plusieurs instances liées au logement des personnes : CCAPEX (Commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives), commission DALO (Droit au logement opposable), Comités techniques de logement des communautés de communes, ...

Les objectifs sont de faire remonter les besoins du territoire et participer à la définition des politiques publiques.

| Secteur d'intervention du dispositif AHLM du CHRS



Le secrétariat est ouvert du lundi au vendredi
de 9h -12h30
Tél. : 02 51 69 05 57



En dehors de ces horaires,
l'équipe reçoit sur rendez-vous.

CENTRE D'HÉBERGEMENT ET DE RÉINSERTION SOCIALE

DISPOSITIF ACCOMPAGNEMENT HORS LES MURS



| CHRS AHLM |
19, rue de la Sablière
BP 255 - 85200 Fontenay-Le-Comte
Tél. : 06 37 68 14 38- chrs lasabliere@areams.fr

Dispositif AHLM



| QU'EST CE QUE LE DISPOSITIF AHLM DU CHRS ?

Le dispositif Accompagnement Hors Les Murs du CHRS La Sablière favorise le développement de compétences nécessaires à la vie et au maintien en logement autonome.

| POUR QUI ?



Ce dispositif s'adresse à des personnes seules ou à des familles. Titulaires d'un bail de location de droit commun, ces personnes ont besoin d'un accompagnement pour se maintenir dans leur logement. Elles sont soit :

- × Isolées, pouvant parfois cumuler plusieurs problématiques (accès à l'emploi, addiction(s), santé physique ou psychique...);
- × Avec des problématiques de paiement de leur loyer voire en situation d'endettement ;
- × En difficulté avec leur voisinage ;
- × Sortant d'une structure ou d'un dispositif d'hébergement (CHRS, ASSL...).

| POUR QUOI ?



Le dispositif AHLM du CHRS La Sablière a pour objectifs de garantir le maintien de la personne ou de la famille dans son logement.

Ses différentes missions sont :

- × Faciliter les liens avec les bailleurs sociaux ou les propriétaires ;
- × Favoriser l'investissement dans le logement ;
- × Accompagner l'intégration des personnes dans leur quartier (aide aux relations de voisinages, appréhension des codes sociaux, liens avec les associations locales, ...)
- ;
- × Garantir l'accès aux démarches administratives ;
- × Permettre l'accès aux soins et le maintien dans les démarches de santé, ...



| COMMENT ?



L'ENTRÉE DANS LE DISPOSITIF

Le besoin d'accompagnement pour maintenir les personnes dans leur logement peut être repéré par différents acteurs.

Les bailleurs sociaux, les équipes du Conseil départemental et des CCAS ou tout autre acteur instruisent la demande auprès du SIAO 85 (Service Intégré d'Accueil et d'Orientation de la Vendée).

La personne ou la famille, après validation de sa demande par le SIAO 85, est reçue en entretien de pré-admission au CHRS. La validation est faite selon les critères définis par le service : adhésion, urgence de la situation, composition du ménage, Selon les places disponibles, la personne peut être inscrite sur liste d'attente.

Un contrat est alors formalisé par écrit, engageant la personne et le CHRS La Sablière, sur les objectifs, la durée et les modalités de l'accompagnement.

La durée d'accompagnement est de 6 mois, renouvelables 2 fois.

LES MODALITÉS

L'équipe intervient a minima une fois par semaine au domicile de la personne. D'autres rendez-vous peuvent être planifiés dans les bureaux du CHRS ou avec les partenaires, en fonction des objectifs personnalisés du contrat.